



Montricher, le 26 juillet 2013

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 27 juin 2013**

M. le Président Jean-François Burnier ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'à Mme Séverine Dehais, boursière, présente pour les comptes ainsi que la rémunération. Il salue également M. Reymond représentant le Journal de Morges.

Il procède à la lecture de la lettre de démission de la fonction de Syndic au 31 décembre 2013 de M. Michel Desmeules.

Puis, il rappelle à tous que lors de votations, il faut répondre par "oui" ou par "non", ou laisser le bulletin blanc. Pour les élections, le nom et le prénom du candidat doit être inscrit en entier, les surnoms, abréviations ou diminutifs sont considérés comme "nul". Il espère qu'il n'y aura plus de bulletin nul à l'avenir.

1. Appel

30 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Manuela Failletaz et MM. Blaise Buffet, Sylvain Freymond, Eric Lambercy et Alain Morel étant excusés.
La Municipalité est au complet.

2. Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2013 est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

3. Comptes communaux 2012 - Rapport de la Commission de Gestion

M. Michel Desmeules remercie la nouvelle boursière pour le bouclage des comptes 2012 et pour son bon travail. Selon le rapport OFISA tout est en ordre. Il note une diminution d'impôt, donc de revenu, ce qui chamboule un peu le montant de la péréquation et de la facture sociale, mais vu que le décompte se fait au mois d'août, la répercussion se fera sur les comptes 2013 / 2014. Les travaux 2012 ont tous été amortis.

M. Norbert Penel rapporteur de la Commission lit son rapport. La Commission à l'unanimité propose au Conseil communal d'accepter les comptes 2012 tels que présentés avec un bénéfice de Fr. 17'499.12 (dix-sept mille quatre cent nonante-neuf francs et 12 cts, ainsi que le rapport de la Commission de Gestion, et d'en donner décharge à la Municipalité.

Le Président reprend les comptes pages par pages.

570.351 : "Participation à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants"

M. Caroly Schopfer demande combien d'enfants du village profitent des structures?

Mme Sylvette Lambercy répond que l'an passé il y en avait 2. La Commune paie Fr. 98.- par habitant, mais l'AJERCO en rembourse une partie.

M. Didier Amez-Droz précise que le montant payé est indépendant du nombre d'enfants.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 30, bulletins rentrés : 30, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 30.

Les comptes 2012, ainsi que le rapport de la Commission de Gestion sont acceptés par 30 OUI.

4. Préavis municipal no 03/13 "Statuts de la future organisation du SDIS Région "Etraz Région"

M. Pierre-Yves Morel explique que selon la loi qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014, les corps de sapeurs pompiers doivent se regrouper, afin de devenir plus opérationnels. Montricher se retrouve dans le SDIS de l'Etraz qui comprend les communes depuis Dully, Bursinel en passant par Rolle, Aubonne, Gimel, Bière jusqu'à Montricher. La taxe non-pompier tombe partout. Les frais vont donc augmenter et passer à Fr. 29.- par habitant.

M. John Desmeules lit le rapport de la commission. Cette dernière à l'unanimité propose d'accepter les statuts du SDIS "Etraz Région" tels que présentés et souhaiterait qu'un représentant de notre Commune fasse partie du Comité Directeur.

Mme Christine Morel demande qui sera membre du Comité comme demandé par la commission, et comment faire pour y être élu?

M. Pierre-Yves Morel répond qu'il y a 7 places au Comité. Les 2 plus grands centres Aubonne et Rolle auront chacun un représentant, d'autant plus que le centre administratif du SDIS est à Aubonne. Puis Gimel et Bière étant des SDIS de seconde catégorie seront également représentées. Il reste donc 3 places, et l'idée est que les "extrémités", soit Montricher et Longirod-Marchissy-St-Georges soient également représentées, vu l'éloignement du cœur de la Côte et la différence de mentalité également. La Municipalité va tout faire pour être représentée.

M. Jean-Marc Freymond note que le coût est de Fr. 29.- par habitant pour la 1^{ère} année. Y a-t-il une garantie pour que cela ne monte pas chaque année?

M. Pierre-Yves Morel répond qu'il ne peut rien garantir. Les groupes qui ont déjà fusionné l'année passée ont dû augmenter le prix d'un à deux francs cette année.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 30, bulletins rentrés : 30, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 30.

Le préavis no 03/13 est accepté par 29 OUI et 1 NON.

5. Préavis municipal no 04/13 "Projet de Centre Aquatique Région Morges"

M. Michel Desmeules précise que le Conseil Communal de Morges ne se prononcera qu'au mois de septembre sur le sujet. La Municipalité de Montricher est favorable à ce projet. Pour la 1^{ère} phase du projet, soit la constitution de la Société Anonyme ainsi que la finalisation du projet, le montant nécessaire est de Fr. 1'500'000.-, réparti comme suit :

- mandat d'accompagnement : Fr. 550'000.-
- frais de constitution de la SA : Fr. 50'000.-
- direction du projet de la SA : Fr. 600'000.-
- communication : Fr. 200'000.-
- réserve Fr. 100'000.-

Pour la Commune le coût de départ n'est pas important, soit Fr. 10,87 par habitant ce qui représente environ Fr. 10'000.-. Si le montant devait augmenter, le Conseil sera à nouveau sollicité. Il existe encore beaucoup d'inconnues et pour l'instant il faut voter sur

la constitution de la SA pour donner une chance à ce projet régional d'aboutir. Et si la Commune de Morges dit non, alors tout tombera à l'eau...

Mme Nicole Lambercy, rapporteur de la commission, lit son rapport. La commission à l'unanimité propose d'accepter le préavis tel que présenté et d'autoriser la Municipalité à constituer, au nom de la Commune, la société anonyme "Centre Aquatique Région Morges SA" et à acquérir des participations dans celle-ci; d'accorder un crédit de Fr.10'000.- à ce titre et d'autoriser la Municipalité à conclure les actes nécessaires à la constitution et à l'organisation de ladite société.

M. Cédric Beaud constate que plusieurs communes ont déjà refusé le projet, dont Bière et Etoy. Il demande combien de communes sont nécessaires au minimum pour que le projet puisse voir le jour?

M. Michel Desmeules répond qu'il n'y pas de nombre minimum, et c'est le nombre d'habitants qui est important. Donc, si des grosses communes refusent le préavis, comme Aubonne l'a fait, le coût par habitant pourrait fortement augmenter, et alors plus personne ne voudrait entrer en matière.

M. Caroly Schopfer demande si l'ARCAM possède les Fr. 250'000.- qu'elle va investir, ou si c'est de nouveau les communes qui vont passer à la caisse?

M. Desmeules dit qu'ils ont cet argent dans leur caisse. Il provient de l'ex-district de Morges.

M. Jean-Marc Freymond demande comment cela va se passer au niveau des écoles, qui se trouvent à La Sarraz pour aller à la piscine à Morges?

M. Didier Amez-Droz répond que c'est un projet destiné à la population et non aux écoles. Ce sera un centre aquatique pour les loisirs.

M. Philippe Joss demande s'il y aura un bassin de 25 ou de 50 mètres?

M. Desmeules dit que le projet concerne un bassin de 25 mètres, mais qu'il y a un référendum en cours pour un bassin de 50 mètres. Si le référendum aboutit, cela mettra en danger le projet, car les coûts seraient alors doublés.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 30, bulletins rentrés : 30, bulletin nul : 0, bulletin blanc : 0. Bulletins valables : 30.

Le préavis no 4/13 est accepté par 21 OUI et 9 NON.

6. Nominations légales (Président, vice-président, scrutateurs / suppléants)

Selon le règlement communal, les nominations du Président et du vice-président doivent se faire par un vote à bulletins secrets.

M. le Président Jean-François Burnier accepte un nouveau mandat. Personne d'autre n'est candidat. M. Jean-François est élu avec 28 voix.

M. Pierre-André Blanchard accepte également de renouveler son mandat de vice-président. Il est élu avec 29 voix.

Pour 2013-2014, les scrutateurs seront MM. Julien Buffet et Olivier Chenuz et les suppléants, MM. John Desmeules et Sylvain Freymond. Le changement sera effectif le 1^{er} juillet 2013.

7. Communications de la Municipalité

Mme Sylvette Lambercy : il y avait un appartement à louer dans le bâtiment du Pied du Mont-Tendre et il est désormais occupé depuis le 1^{er} juillet.

Concernant l'AJERCO, la garderie de La Sarraz va ouvrir ses portes d'ici mi-juillet ou fin juillet. La nouvelle garderie de Cossonay est en suspens, car elle sera créée dans le nouveau complexe des Chavannes. La garderie de Penthalez a l'opportunité de se développer et d'augmenter de 10 places sa capacité d'accueil, car le local qui se situe à côté se libère.

L'entraide familiale de la région de Cossonay lance un appel pour trouver des chauffeurs bénévoles, afin d'amener les personnes âgées chez le médecin par exemple. Les kilomètres sont remboursés. Il y a actuellement 49 bénévoles.

25 kg de viande d'agneau ont été retrouvés dans les poubelles pour trier les déchets des élèves en dessous des escaliers dans le collège!! Si quelqu'un sait qui a mis cette viande à cet endroit, merci d'en aviser la Municipalité.

M. Pierre-Yves Morel : un kilomètre de tapis bitumineux a été refait sur la route du Mont-Tendre début juin. Les travaux sur les alpages continuent; à Chardevaz les conduites sont tirées pour amener l'eau sur les hauts du pâturage; l'étang agro-écologique créé au Mont-Tendre est raccordé au bassin du Mont-Tendre et le sera très prochainement à celui de Rizel.

M. Didier Amez-Droz : dès la rentrée 2013, les transports des élèves seront effectués uniquement par la SAPJV. Elle effectuera désormais uniquement du transport scolaire. Le contrat avec Car Postal va être rompu. Il y a un problème qui se pose avec le transport des enfants qui doivent se rendre chez les mamans de jour. En effet, les bus sont déjà pleins, et il est difficile de prendre en charge des enfants supplémentaires. De plus ce n'est pas une obligation de fournir cette prestation. Dès que le plan de tous les bus sera terminé, les demandes de dérogation des parents seront étudiées de cas en cas.

Mme Christine Morel demande s'il serait alors possible de rétablir l'arrêt de bus en dessous de la cours d'école à Montricher, étant donné qu'il ne pourra plus y avoir de confusion avec les bus de ligne?

M. Amez-Droz répond qu'ils n'ont pas encore réfléchi à la chose, mais qu'effectivement cet arrêt est moins dangereux, même si en hiver c'est parfois plus compliqué à cause du déneigement. Il rappelle que les enfants sont sous la responsabilité de l'école jusqu'à la fin de l'école, en attendant le bus ils sont sous la responsabilité de la commune et enfin sous celle des parents dans le bus, jusqu'à la maison. Ils vont étudier la chose.

M. Maurice Agassis : le tapis bitumineux sur le dernier tronçon du village au chemin de Sous-Revers a été posé le mois dernier. Ils ont profité de ces travaux pour poser un nouveau revêtement sur le dernier parcours de la route des Monneaux.

Concernant la construction d'un trottoir entre la gare et le village, un préavis sera présenté lors du prochain conseil pour une réalisation sur la route de Marengo pour un prix Fr. 730'000.- sans l'éclairage public. Un chemin piétonnier le long de la route cantonale, soit à la route de la Chaudine n'est pour l'instant pas envisageable, au vu du problème du terrain à acquérir, de la différence de niveau et de l'exploitation des gravières.

Afin de mieux contrôler le tri et le respect des prescriptions pour les matériaux déposés à la déchetterie, un contrôleur a été engagé dès le 1^{er} juillet 2013.

M. Agassis remercie toutes les personnes qui ont travaillé pour la réussite de la belle journée des Communes Vaudoises, le 8 juin dernier.

M. Michel Desmeules : il remercie le Conseil pour les décisions prises et félicite le Président ainsi que le vice-président pour leur réélection.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 19 septembre 2013, avec un préavis pour le trottoir et la péréquation pour 2014-2015.

La petite gravière est en cours de préparation. L'exploitation débutera d'ici mi-juillet.

Le Grand Conseil a donné son feu vert pour la subvention de Fr. 1'400'000.- pour la fromagerie, il ne manque plus que la subvention de Berne de Fr. 1'700'000.-, qui devrait arriver d'ici le 14-15 juillet. Le premier coup de pioche est prévu pour le 19 août 2013.

Il remercie M. Maurice Agassis, président du Comité d'organisation de l'UCV pour cette magnifique journée. Chaque conseiller pourra prendre à la sortie le cadeau souvenir de la journée, à savoir un livre de recettes polonaises.

Car Postal vend ses 4158 actions de la SAPJV, et Montricher en possède 225. Le prix est estimé entre Fr. 80.- et 120.-. Les communes intéressées doivent faire une offre d'ici la fin juillet, le but étant de garder le monopole pour les communes, et ainsi pouvoir garantir à la SAPJV le transport des élèves, ainsi que le camionnage. Les transports publics seront désormais assurés par le MBC.

Quelques mots de sports : les jeunes gymnastes ainsi que les dames se sont rendus à la Fête Fédérale de Gymnastique à Bienne. La société de tir s'est rendue à Lausanne pour les finales des championnats de groupes avec 2 équipes, et une équipe a terminé au 2^{ème} rang. Et Hervé Buffet est champion vaudois dans le cadre de ce tir de groupe. Ce groupe s'est également qualifié pour les finales du championnat suisse à Zürich.

Pour terminer il remercie le Conseil d'accepter sa démission de la fonction de syndic, pour des raisons de santé.

8. Propositions individuelles et divers

M. Cédric Beaud, au nom du Ski Club, remercie la Commune pour les travaux effectués à la Cabaski, notamment la réfection du toit et de l'enveloppe extérieure. Il remercie également tout le monde pour la réussite de la journée de l'UCV.

M. Pierre-André Blanchard propose de refaire la Piste Vita avec un parcours finlandais, à savoir entièrement aménagées avec des copeaux.

M. Pierre-Yves Morel répond que les copeaux étaient déjà prévus, et que pour la piste finlandaise cela va se faire.

M. Caroly Schopfer fait remarquer qu'une marche d'escalier vers la fontaine aux Ages est décollée.

M. Pierre-Yves Morel prend note.

M. Caroly Schopfer demande encore pourquoi les employés communaux ne peuvent pas faire les contrôleurs à la déchetterie?

M. Maurice Agassis explique que chaque fois que l'employé tourne le dos, il y a des gens qui en profitent. A deux, le contrôle sera meilleur. Il a également un projet à l'étude afin d'améliorer la déchetterie et un préavis devrait venir d'ici l'année prochaine.

M. Marc Vermot demande s'il ne serait pas possible d'améliorer également le règlement de la déchetterie, en ciblant vraiment les déchets qui y sont déposés, et ainsi éviter les abus?

M. Maurice Agassis dit que tout cela est à l'étude, en vue du préavis précité.

M. le Président fait les communications suivantes :

Des élections complémentaires suite au départ de M. Michel Desmeules se feront en même temps que les votations fédérales du 22 septembre 2013.

La Loi sur les communes vaudoises a été remaniée de façon drastique, avec une vingtaine d'articles rajoutés et une vingtaine modifiés. En conséquence, les conseils communaux et généraux doivent adapter leur règlement. Au lieu que le bureau nomme une commission, il préfère que des personnes intéressées par ce projet s'annoncent. M. Pierre-André Blanchard est déjà d'accord de fonctionner comme rapporteur de cette commission. 4 personnes se proposent, soit Mmes Céline David et Christine Morel et MM. John Desmeules et François Morel.

La fondue du conseil est fixée au vendredi 5 juillet au Mont-Tendre. Rendez-vous pour regrouper les voitures à 19h. aux Ages et ceux qui désirent monter à pieds s'arrangent entre eux.

Chacun est prié de passer vers Mme Dehais pour toucher ses vacances. Il est également possible de donner son numéro de compte afin que la boursière puisse verser le montant directement sur le compte. Merci de vous annoncer par mail à bourse.montricher@vtx.ch

Le Président Jean-François Burnier remercie encore le Conseil pour la confiance qui lui est témoignée.

Le verre de l'amitié sera servi à l'Hôtel des 2 sapins.

L'assemblée est close à 21h50.

Le Président



Jean-François Burnier



La Secrétaire



Sandrine Haenni